

**Contact:** Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01  
**Date:** 13/09/2013  
**Reference:** PR 2013/020

## Cinq ans après la chute de Lehman Brothers, le consommateur reste méfiant

Cinq ans après la chute de la banque d'investissement Lehman Brothers, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC) demande instamment aux décideurs politiques de redoubler d'efforts afin de mieux protéger les consommateurs en matière de services financiers.

Bien que de nombreuses lois européennes aient été proposées, dans la pratique, peu d'entre elles ont déjà été adoptées. Il est particulièrement inquiétant que les nouvelles mesures sur les systèmes de garantie des dépôts soient restées au point mort depuis plus de 18 mois.

Un autre accord crucial visant à réglementer les services d'investissement<sup>1</sup> n'est pas non plus parvenu à atténuer les effets néfastes des conflits d'intérêt qui caractérisent les conseils en matière financière, en raison des commissions payées aux intermédiaires. Ces conflits risquent d'amener les consommateurs à souscrire à des produits financiers qui ne leur conviennent pas forcément.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, a commenté :

« La crise financière a fortement frappé des millions d'Européens. Elle a également révélé des failles fondamentales dans le fonctionnement du secteur financier. Cinq ans plus tard, les décideurs politiques n'ont toujours pas réussi à imposer de remède aux maux de la finance.

« Il y a cinq ans, on entendait les législateurs dire qu'une telle crise ne devait pas se reproduire. Mais les consommateurs ne font toujours pas confiance aux banques pour gérer leurs affaires. Ils attendent plutôt des gouvernements qu'ils tiennent leur promesse de faire en sorte que l'industrie de la finance travaille dans l'intérêt de ses clients, pas uniquement en sa faveur. »

Les principales questions que l'UE doit s'atteler à résoudre sont les suivantes :

- S'assurer que les produits financiers correspondent au profil de ceux qui les achètent ;
- Garantir un service de conseil financier indépendant, abordable et fiable ;
- Etablir des autorités efficaces de protection du consommateur dans le domaine des services financiers, et ;
- Garantir que les informations sur les produits financiers soient faciles à comprendre et à comparer.

FIN

<sup>1</sup> La Directive concernant les marchés d'instruments financiers